

Risques liés à la sécurité Équipements de Levage

Descriptif du risque

Présence d'une potence de levage, palan manuel-électrique-pneumatique, portique, treuil, ponts roulants. Risques d'écrasements, coincements, chutes de charges, basculement, renversement, collision sont possibles.

Les risques d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement font partie de la planification pluriannuelle CNEST 2024-2027.

Secteur(s) concerné(s)

Instituts: I2E3

Services : SGIAI

Et tout autre secteur où des équipements de levage afin de manutentionner du matériel lourd ou volumineux sont utilisés.

Activité(s) concernée(s)

Manutention de matériel lourd ou volumineux (machines, meubles, matériaux divers, etc.)

Effet(s) sur la santé

Risques d'écrasements, coincements, chutes de charges, collision avec un piéton ou des obstacles sont possibles, pouvant causer des blessures diverses : plaie, douleur au dos, fractures multiples, commotion cérébrale, mort.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNEST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source: Réduire les déplacements et la manutention de charges lourdes en planifiant l'aménagement des lieux et l'organisation du travail de manière à limiter les manipulations.

Remplacement: Remplacer, lorsque cela est possible, les équipements de levage ou les méthodes de travail présentant un risque plus élevé par des équipements de levage mieux adaptés à la charge, à la tâche et aux conditions de travail. Remplacer les équipements, accessoires ou composants présentant des signes d'usure, de déformation ou de défektivité.

Contrôle technique: Fournir des appareils et des accessoires de levage adaptés à la nature, au poids et aux dimensions des charges à soulever. Maintenir les équipements de levage en bon état et munis de leurs dispositifs de sécurité.

Signaux: Identifier clairement la capacité maximale d'utilisation des appareils et des accessoires de levage. Afficher les consignes et les signaux de communication applicables aux opérations de levage. Signaler et

délimiter les zones de levage lorsque la présence d'une charge suspendue ou le déplacement d'une charge présente un risque pour les travailleurs.

Mesures administratives: Former les travailleurs concernés avant l'utilisation d'un équipement de levage. S'assurer que seules les personnes formées, compétentes et autorisées utilisent les équipements de levage. Respecter la capacité nominale et la charge maximale d'utilisation des équipements et des accessoires de levage. Effectuer une inspection visuelle de l'équipement et des accessoires de levage avant leur utilisation et retirer immédiatement du service tout équipement ou accessoire défectueux. Effectuer les inspections, les essais, l'entretien et les vérifications périodiques requis conformément aux exigences réglementaires, aux normes applicables et aux recommandations du fabricant. Établir des méthodes de communication claires entre les personnes participant aux opérations de levage.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective: Utiliser des équipements de levage et des accessoires adaptés à la charge, notamment des élingues, chaînes, crochets, manilles ou autres accessoires appropriés. Utiliser des dispositifs de protection collective, notamment des barrières, des garde-corps ou des moyens de délimitation, afin de contrôler l'accès à la zone de levage lorsque nécessaire. Porter les équipements de protection individuelle requis selon les risques associés à la tâche.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Formation obligatoire pour les travailleurs concernés.	Au besoin	Supérieur immédiat
Inspection annuelle du pont roulant	Annuel	SGIAI
Inspection avant utilisation	Avant chaque utilisation	Utilisateur